

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni mercredi 1^{er} avril 2026, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON (arrivée à 18h20), Isabelle CHAMPENOIS, Mélanie DAUVIN, Thierry FALAISE, Thierry GOSSELIN, Christian GOUX, Ingrid HAMEL, Stéphane JOUIN, Agnès LACOGNATA, Gérald LEMONNIER, Jacques PAPINEAU, Guillaume QUETIER (arrivée à 18h10), Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Majda TARDY-ZLASSI (arrivée à 18h10), Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER,

Absences excusées : Lucie LEBRUN (procuration à Louis TEYSSIER)

I. Désignation du secrétaire

Isabelle CHAMPENOIS est désignée secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2026

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Indemnité de fonction des maires-adjoints

Louis TEYSSIER rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints, soit 5 pour la commune de Blainville Sur Mer.

L'indemnité du maire est fixée par la loi, au taux maximal.

Pour les indemnités des adjoints, il est proposé de répartir l'enveloppe indemnitaire globale entre les 4 adjoints.

Guillaume THOUROUDE propose qu'il n'y ait pas d'augmentation des indemnités des adjoints.

Valérie RENOUF rappelle qu'il s'agit d'une augmentation prévue par une loi de décembre 2025.

Louis TEYSSIER indique que les adjoints n'ont pas d'indemnités kilométriques (sauf déplacement hors département). Il propose qu'une réflexion sur ce sujet soit menée.

Il est précisé que les indemnités du maire et des adjoints sont payées sur le budget communal.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Guillaume THOUROUDE), le conseil municipal décide de fixer au maximum les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint(e)s, soit 26.72% de l'enveloppe indemnitaire globale allouée

IV. Composition des commissions communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création des commissions suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Finances :	
HAMEL Ingrid	LEBRUN Lucie
PAPINEAU Jacques	FALAISE Thierry
QUETIER Guillaume	VAYER Jacky
JOUIN Stéphane	RENOUF Valérie
GOSSELIN Thierry	

Travaux - urbanisme – assainissement :	
VAYER Jacky	LEBRUN Lucie
PAPINEAU Jacques	TARDY-ZLASSI Majda
QUETIER Guillaume	THOUROUDE Guillaume
GOSSELIN Thierry	RENOUF Valérie
GOUX Christian	LEMONNIER Gérald

Culture/communication – associations et tourisme :	
RENOUF Valérie	HAMEL Ingrid
LACOGNATA Agnès	TARDY-ZLASSI Majda
JOUIN Stéphane	DAUVIN Mélanie
BILLON Françoise	LEMONNIER Gérald
SCOLAN Carole	
FALAISE Thierry	
CHAMPENOIS Isabelle	

Solidarité - Affaires sociales :	
RENOUF Valérie	
BILLON Françoise	
GOSSELIN Thierry	
SCOLAN Carole	
DAUVIN Mélanie	
THOUROUDE Guillaume	

Aménagement de l'espace et transition écologique :	
LEMONNIER Gérald	THOUROUDE Guillaume
JOUIN Stéphane	RENOUF Valérie
GOSSELIN Thierry	
SCOLAN Carole	
FALAISE Thierry	
GOUX Christian	
CHAMPENOIS Isabelle	



Affaires maritimes :	
TEYSSIER Louis	LEBRUN Lucie
PAPINEAU Jacques	VAYER Jacky
QUETIER Guillaume	THOUROUDE Guillaume
JOUIN Stéphane	
GOSSELIN Thierry	
GOUX Christian	

Camping :	
VAYER Jacky	
LACOGNATA Agnès	
DAUVIN Mélanie	
HAMEL Ingrid	
THOUROUDE Guillaume	

Affaires scolaires et périscolaires :	
HAMEL Ingrid	
LACOGNATA Agnès	
SCOLAN Carole	
DAUVIN Mélanie	
LEMONNIER Gérald	

Jeunesse : élus référents Gérald LEMONNIER Carole SCOLAN	
HAMEL Ingrid	
DUTOT Chloé	ETIENNE Maïna
MEAR Cyprien	LEMONNIER DELAUNAY Sacha
LENOIR Jade	SAVARY Juliette
SCOLAN Liam	PFEIFFER Raphaël
COTENTIN Mathéo	TOUZET Nino

Il est précisé que les commissions seront à nouveau ouvertes à des membres extérieurs, sauf pour la commission des finances et la commission des affaires sociales.

Il est indiqué que les anciens membres ou anciens conseillers qui en feront la demande seront intégrés en priorité.

Les candidats doivent se déclarer avant le 10 avril.

Louis TEYSSIER rappelle l'importance de la participation aux commissions, même s'il n'y a parfois qu'une seule question à traiter. Valérie RENOUF rappelle que le conseil communautaire est également ouvert aux conseillers municipaux, dans le cadre des commissions.

Louis TEYSSIER indique que les commissions devront se mettre en place rapidement afin de pouvoir débiter leurs travaux.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

V. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Valérie RENOUF présente le CCAS et son rôle.

Valérie RENOUF a reçu délégation du maire, en tant que président du CCAS.

Le CCAS est constitué d'élus mais également de membres extérieurs au conseil municipal.

Il est constitué comme suit :

- élu.es : Valérie RENOUF, Françoise BILLON, Thierry GOSSELIN, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE.

- autres membres : Anne-Marie BEBIN, Anne Marie SAUSSAYE (représentante UDAF), Alexis GERVAISE, Christiane LECAPLAIN, Marie PAPINEAU, Yann CHAMPENOIS.

Le CCAS a pour objet la mise en œuvre des politiques sociales, en particulier pour répondre aux demandes d'aides urgentes venant des administré.es, (logement, banque alimentaire...) C'est une entité disposant d'un budget et d'une autonomie décisionnelle.

La commission affaires sociales se réunit pour élaborer des projets pouvant bénéficier à toute la population et définit les orientations de la politique sociale. Elle ne dispose pas de pouvoir de décision ni de budget.

VI. Désignation de deux délégués au SDEM50

Louis TEYSSIER indique que le conseil municipal doit désigner 2 conseillers pour représenter la commune de Blainville-sur-Mer au syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM 50).

Jacky VAYER indique être candidat, ainsi que Stéphane JOUIN.

Jacky VAYER rappelle qu'il est vice-président du SDEM50 et que le renouvellement du conseil d'administration devra intervenir en septembre 2026.

Il indique que ses responsabilités en tant que vice-président du SDEM50 ont facilité la réalisation de certains projets.

Le SDEM50, en tant que maître d'ouvrage des installations d'éclairage public notamment, contribue financièrement de façon très importante au renouvellement du parc (candélabre) ou à l'effacement des réseaux aériens. Le reste à charge pour la commune devient, à ce titre, plus supportable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les conseillers suivants pour représenter la commune de Blainville-sur-mer au syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM 50) :

- Délégués titulaires : **Jacky VAYER et Stéphane JOUIN**

VII. Désignation d'un délégué au Comité Local de l'Eau Potable

Louis TEYSSIER indique que le conseil municipal doit désigner 1 conseiller pour représenter la commune de Blainville-sur-Mer au Comité Local de l'Eau Potable.

Louis TEYSSIER rappelle que Christian GOUX siège au comité local de l'eau potable (CLEP) de Saint-Malo-de-la-Lande depuis 2012.

En tant que membre du CLEP, il siège au SDEAU50.

Le SDEAU50 s'occupe de la production, du traitement et de la distribution de la ressource. Cette structure gère les travaux et finance les installations.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Il rappelle que les travaux sur le réseau d'eau potable sont intégralement pris en charge par le SDEAU et qu'il n'y a pas de reste à charge pour les communes.

Christian GOUX indique être de nouveau candidat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne **Christian GOUX** en tant que délégué de la commune de Blainville-sur-mer au CLEP Saint-Malo-de-la-Lande.

VIII. Désignation d'un délégué au Syndicat Manche Numérique

Louis TEYSSIER indique que le conseil municipal doit désigner 1 conseiller pour représenter la commune de Blainville-sur-Mer au syndicat Manche Numérique de la Manche.

Louis TEYSSIER rappelle que Guillaume QUETIER était le représentant de la commune au syndicat Manche Numérique.

Jacky VAYER déclare être candidat dans la mesure où les travaux de Manche Numérique sont souvent en lien avec ceux du SDEM50.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne **Jacky VAYER** en tant que représentant de la commune de Blainville-sur-mer au syndicat mixte Manche Numérique sur la compétence « services numériques ».

IX. Désignation d'un délégué au Comité des Œuvres Sociales Normand

Valérie RENOUF indique que le conseil municipal doit désigner 1 conseiller titulaire et son suppléant, pour représenter la commune de Blainville-sur-Mer au Comité des Œuvres Sociales Normand (COS Normand).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les conseillères suivantes pour représenter la commune de Blainville-sur-mer au COS Normand :

- Déléguée titulaire : **Valérie RENOUF**
- Déléguée suppléante : **Majda TARDY-ZLASSI**

X. Diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales – Convention de maîtrise d'ouvrage groupée

Jacky VAYER rappelle qu'à la suite de plusieurs alertes sanitaires survenues début 2013, liées à un virus de type norovirus, l'Agence régionale de santé (ARS) a conduit diverses investigations, notamment sur les rejets d'eaux usées.

Dans ce cadre, l'ARS a souhaité qu'un diagnostic complet des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales soit réalisé sur l'ensemble des communes raccordées à la station d'épuration.

Une convention avait été proposée à l'ensemble des communes concernées ; toutefois, aucune trace de cette convention signée n'a été retrouvée. Seule une délibération de mars 2018 évoque ce projet.

Il est donc nécessaire de signer une convention entre les communes d'Agon-Coutainville, Tourville-sur-Sienne, Heugueville-sur-Sienne et Blainville-sur-Mer, afin de formaliser la maîtrise d'ouvrage groupée.

La clé de répartition de la part non subventionnée se décompose comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

	Linéaire de réseau en gravitaire (km)	Linéaire de réseau en refoulement (km)	Longueur totale de réseau (km)	Taux de participation aux dépenses	Montant de la participation
AGON-COUTAINVILLE	48.0	4.8	52.8	58,54 %	49 639.72 €
BLAINVILLE-SUR-MER	18.0	2.6	20.6	22,84 %	19 367.46 €
HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE	5.0	3.0	8	8,87 %	7 521.43 €
TOURVILLE-SUR-SIENNE	6.8	2.0	8.8	9,75 %	8 267.63 €
Total	77.8	12.4	90.2	100.00 %	84 796.25 €

Soit un reste à charge pour la commune de Blainville sur Mer de **19 367,46 €**.

Il convient de régulariser la situation afin de permettre le règlement des frais engagés.

Christian GOUX confirme qu'il y avait bien eu des échanges entre les communes concernées sur ce sujet.

Il indique que la clé de répartition avait été très discutée.

Louis TEYSSIER et Jacky VAYER précisent que le diagnostic a déjà été réalisé.

Ce diagnostic soulève plusieurs problématiques, notamment intrusions des eaux parasites (eau de pluie ou de nappe), la vétusté d'une partie des réseaux ou la non-conformité de certaines installations.

Le schéma directeur propose également des pistes en vue de la réfection des réseaux et de la résolution des problèmes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition

- Autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

XI. Redevance performance du système d'assainissement collectif - Convention

Jacky VAYER rappelle que la station de traitement des eaux usées (STEU) située à Agon-Coutainville reçoit et traite les effluents des quatre communes (Heugueville Sur Sienne, Tourville Sur Sienne et Blainville Sur Mer).

Conformément à la réglementation de l'Agence de l'Eau, la redevance pour performance du système d'assainissement, votée en janvier dernier, est calculée sur la base du volume total facturé par le maître d'ouvrage de la station (Agon-Coutainville).

Il s'agit d'autoriser le maire à signer la convention qui a pour objet de définir les modalités de transmission des données et de refacturation des sommes dues entre les collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition,

- Autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

XII. Durée d'amortissement des biens communaux

Louis TEYSSIER indique qu'en l'état, le projet de délibération n'est pas prêt et doit être travaillé en commission.

La question est retirée de l'ordre du jour.

XIII. Acquisition d'une portion de terrain - zone des Landelles

Jacky VAYER soumet à l'approbation du conseil municipal, la validation d'acquisition d'une portion de terrain (840 m²) à proximité de la voie de desserte Nord, et appartenant à la société Carrefour, en vue d'y implanter un parking, dans le cadre des aménagements prévus sur ce périmètre.

Le prix négocié de 25 € le m², soit 21 000 €.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Louis TEYSSIER rappelle qu'il y a beaucoup d'enjeu en cours sur ce périmètre : projets ZA des Landelles et chemin de l'Amour.

Concernant le projet de parking en particulier, il est précisé qu'il doit servir au personnel du garage Peugeot dans la journée, et doit servir de zone de stationnement pour les clients du restaurant en soirée.

Ce parking n'a pas pour vocation au stockage de voitures en attente de réparation.

Jacky VAYER et Gerald LEMONNIER précisent que des négociations sont en cours avec le garage Peugeot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition,

- Autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

XIV. Tarif location salle VTF

Valérie RENOUF propose au conseil municipal de compléter la délibération du 27 novembre 2025 et de valider les dispositions suivantes concernant la location de la salle polyvalente :

- Acompte : 50 % du montant de la location, conservé en cas d'annulation moins de quatre semaines avant la date de l'événement
- Tarif de location à la journée pour les associations blainvillaise : 110 €
- Tarif de location des couverts : 1 € par couvert

Guillaume THOUROUDE demande si la salle dispose de tables en nombre suffisant.

Cela lui est confirmé.

Il est indiqué que la capacité de la salle correspond à environ 500 personnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les propositions :

- Acompte : 50 % du montant de la location, conservé en cas d'annulation moins de quatre semaines avant la date de l'événement
- Tarif de location à la journée pour les associations blainvillaise : 110 €
- Tarif de location des couverts : 1 € par couvert

XV. Questions diverses

a. Bilan et perspectives de l'accueil jeunes

Gerald LEMONNIER et Carole SCOLAN présentent le bilan de l'accueil des jeunes.

Bilan de fréquentation :

- Samedi 29 novembre 2025 : activité gaming – 13 participants
- Samedi 31 janvier 2026 : activités arts plastiques et créatifs – 3 participants
- Samedi 14 mars 2026 (report du 28 février) : activités au choix – 11 participants
- Samedi 28 mars 2026 : jeux extérieurs – 16 participants

Pour une première année de fonctionnement, la fréquentation de l'accueil jeunes apparaît globalement très satisfaisante. La baisse constatée lors de la séance de fin janvier semble liée à un thème d'activité moins attractif. Les autres séances confirment toutefois un réel engouement et une participation soutenue.

Les jeunes ont fait preuve d'une forte motivation et se sont montrés force de proposition, contribuant à instaurer une ambiance dynamique, participative et conviviale. Leur implication démontre que ce dispositif répond à un besoin réel en matière de lieu de rencontre, d'échanges et de loisirs.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Un point particulièrement positif est à souligner : lors des temps de gaming, les jeunes ont spontanément partagé les équipements, sans nécessité de mettre en place une organisation formelle. De manière générale, bien qu'aucun cadre strict n'ait été défini en dehors du règlement intérieur, les règles implicites ont été respectées.

Un point d'amélioration demeure concernant le rangement et le ménage : si les habitudes ne sont pas encore totalement acquises, une progression a toutefois été observée au fil des séances.

Les retours des familles sont très favorables. Plusieurs parents ont exprimé leur satisfaction quant au dispositif, tout en regrettant sa limitation dans le temps liée aux contraintes du lieu (camping). Une demande forte de reconduction pour l'année prochaine a été formulée.

Certains souhaitent également une augmentation du nombre de séances, tandis que d'autres expriment le besoin d'une programmation établie plus en amont afin de faciliter l'organisation familiale.

Perspectives d'amélioration :

- Renforcer la co-construction de la programmation avec les jeunes afin de proposer des activités au plus près de leurs attentes ;
- Élaborer un calendrier annuel ou semestriel en amont, en réponse aux besoins exprimés par les familles ;
- Diversifier davantage les animations en alternant activités attractives (gaming, sports extérieurs) et activités de découverte.

Une réunion de travail est d'ores et déjà prévue en juin avec les partenaires concernés, à l'issue de la première commission jeunesse.

Conclusion

Au regard de cette première année, le bilan de l'accueil jeunes est très positif, tant du point de vue des participants que de leurs familles. Le dispositif a permis de créer un espace dynamique, sécurisé et apprécié, favorisant l'autonomie, la coopération et le vivre ensemble.

La forte demande de reconduction et d'extension confirme sa pertinence et son rôle structurant en tant que vecteur de lien social au sein de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu et se félicite du résultat.

b. Prix location mobil home

Louis TEYSSIER propose de valider un tarif de location du mobil-home appartenant à la commune au camping municipal, dans le cadre d'une situation d'urgence.

- Tarif de location hebdomadaire du mobil-home, pour une durée de 4 semaines à compter du 13 avril 2026 : **100 € TTC**

Valérie RENOUF précise qu'il s'agit d'une stagiaire du SMEL à Blainville.

Louis TEYSSIER souligne qu'il s'agit d'une démarche exceptionnelle liée à la situation d'urgence.

Jacky VAYER précise qu'il souhaite soumettre cette question à la commission Camping.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions en raison du prix jugé élevé : Guillaume THOUROUDE, Carole SCOLAN, Isabelle CHAMPENOIS, Gerald LEMONNIER et Stéphane JOUIN) valide la proposition.

c. Hommage au Marins – Validation d'un devis

Louis TEYSSIER rappelle le projet d'hommage aux marins locaux qui se sont distingués pendant la Seconde Guerre mondiale, en 1944.

Il s'agit d'une démarche engagée par la commune en lien avec l'association des anciens combattants et les élèves de CM2. Dans ce cadre, des pupitres relatant ces événements seront installés sur la commune.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Il est proposé de valider les devis pour la conception des pupitres (1 734,00 € TTC) et pour leur réalisation (12 194,40 € TTC), soit un montant total de 13 928,40 € TTC.

Il est également proposé de solliciter l'association des anciens combattants ou la DRAC afin de rechercher des subventions pour ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.